



Coupe de la Ville de POINTE-NOIRE 2012

La Section Escrime de l'O M V A C S de Pointe-Noire, Côte Sous le Vent Escrime et la Municipalité de Pointe-Noire ont le plaisir de vous inviter à la « **Coupe de la Ville de POINTE-NOIRE** » qui aura lieu le **Dimanche 15 janvier 2012 à 8h** précise au Hall des Sports de Guyonneau Pointe-Noire.

DETAIL DE LA FORMULE

CATEGORIES :

Seniors (Epée / Filles et Garçons)
Cadets (Epée / Filles et Garçons)
Poussin (Fleuret / Filles et Garçons)
Benjamin (Epée / Filles et Garçons)

HORAIRES :

Benjamins : épée / Cadets : épée

Appel 8h00 – Scratch 8h15 – Début 8h30

Séniors : Epée / Poussins : Fleuret

Appel 10h15 – Scratch 10h30 – Début 10h45

FORMULE :

1 tour de poule suivi d'un tableau d'élimination direct

ENGAGEMENT :

Le montant des droits d'engagement est fixé à 8 €

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou de perte pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs. Toutes contestations seront tranchées par un directoire technique constitué le jour de l'épreuve.

Un arbitre est demandé aux clubs lors de l'engagement l'inscription.
Les Seniors observeront l'auto arbitrage en phase de poule.



DIRECTOIRE TECHNIQUE :

Un Directoire Technique sera constitué le jour de l'épreuve.
Toute contestation sera tranchée par ce même Directoire.

INSCRIPTIONS :

Les engagements se feront en ligne via le site de la FFE-Escrime (<http://competitions.escrime-ffe.fr/>) ou devront parvenir à l'O.M.V.A.C.S.
Au plus tard le **Samedi 14 janvier 2012 jusqu'à 18h59 (heure de Guadeloupe)**
E-mail : thierry.jeancharles@gmail.com ou sebawag@yahoo.fr
Tel: OMVACS : 0590 86 15 08

Les inscriptions devront comporter les noms, prénoms, dates de naissance, numéros de licence, catégories et armes.

Les inscriptions seront possibles sur le site de la FFE. Aucune inscription ne sera prise le même jour.

Un bar avec boissons et sandwichs sera tenu sur place

RECOMPENSES :

Coupe + médaille pour les premiers
Médaille pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 3^{ème} ex æquo

LICENCE :

Les licences devront être à jour

POINTS DE REGLEMENT :

L'enseignant – l'accompagnateur;

- n'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match,
- n'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaires dévolues à cet effet,
- n'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre,

Le non respect de ces points réglementaires entrainera l'application des articles T82 et T83 du règlement pour les épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes: l'arbitre, tout membre composant le directoire technique, le responsable technique régional (CTS) ou son équivalent désigné par la ligue, le président de la ligue (ou son représentant), ou le président du comité départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun »



**Nous comptons beaucoup sur la présence de tous pour cette première
manifestation sportive de l'escrime de l'année 2012**

**Le Président
Thierry JEAN-CHARLES
La Section Escrime O.M.V.A.C.S.**

&

**Le Président
Bruno SEBASTIEN
Côte Sous le Vent Escrime**